

Compte rendu de la séance du 27 novembre 2020

Président : Christian CHAUBET

Secrétaire(s) de la séance: Laurent CHAUBET

Liste des présents : Christian CHAUBET, Jeannine DELMAS, Philippe LOPEZ, Serge BABY, Marcel MICHELSON, Sébastien BOULBES, Laurent CHAUBET, Rose-Marie DOMBRECHT, Alexandre ALCARAZ, Danièle COT

Absents :

Procuration : Nicole ROUJA

Ordre du jour:

- Travaux de la voirie Communale et signature de la convention ingénierie avec la CCPM,
- Incorporation des parcelles AD 633 - 634 - 674 dans le domaine communal.

Délibérations du conseil:

Convention service ingénierie Mutualisé (DE 2020 033)

Monsieur le maire rappelle que les communes font appel très régulièrement à la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX pour les accompagner dans la préparation et la mise en œuvre de leurs projets d'investissements.

Pour répondre à ces sollicitations, une personne a été recrutée par la communauté de communes pour assister le Directeur des Services Techniques.

Les communes participent au financement de cette mutualisation en versant une contribution de 2 % des dépenses Hors Taxes des travaux d'investissement que les services de la Communauté de Communes auront suivi.

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'une convention permettant à la commune de bénéficier du service d'ingénierie mutualisé précisant que le coût annuel sera fonction des projets d'investissement de la commune dont l'ingénierie sera confiée à la communauté de communes sera établie entre les 2 parties. Il propose au Conseil d'adhérer à de cette convention afin de bénéficier de ce service d'ingénierie.

Le Conseil de Municipal ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré :

Décide d'adhérer au service mutualisé d'ingénierie mis en place par la communauté communes,

Autorise M. le Maire à signer la convention avec la communauté de communes du Pays de Mirepoix et ses avenants éventuels pour le service mutualisé d'ingénierie,

Dit que les crédits annuels nécessaires au versement de la participation communale seront prévus aux budgets 2021 et suivants, en fonction des projets d'investissement dont l'ingénierie sera confiée à la communauté de commune.

Convention de mandat avec la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix pour les travaux de voirie 2021 (DE 2020 034)

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes du pays de Mirepoix, dans le cadre de ses statuts, a décidé d'accompagner les communes membres qui le souhaitent dans la réalisation des travaux d'investissements de voirie.

Il rappelle que le programme de voirie 2021 va concerner plusieurs communes du pays de Mirepoix et qu'une convention sera à signée afin de concrétiser notre accord sur la réalisation des travaux. La Communauté de Communes s'engagera ensuite à procéder à une demande de financement dans le cadre de la DETR 2021.

Suite à la réunion de la Commission des travaux, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les devis de voirie proposés par la Communauté de Commune du Pays de Mirepoix dans le cadre du programme 2021 des travaux de voirie communale:

- Aménagement Dos d'Ane rue de Montaragou pour un montant de 3 177.77€ HT
 - Réfection impasse du coulomier pour un montant de 1 348.65 € HT
 - Plateau croisement rue des Pyrénées et rue de Montaragou pour un montant de 6 844.28 € HT,
 - Réfection rue de Pyrénées et chemin du Rival pour un montant de 10 050.76€ HT
- Soit un total de 21 421.56 € HT

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé du Maire

ACCEPTTE les propositions de travaux proposés par le Maire

AUTORISE M le Maire à signer la convention de mandat avec la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix pour la réalisation de travaux de voirie 2021 :

- Aménagement Dos d'Ane rue de Montaragou pour un montant de 3 177.77€ HT
 - Réfection impasse du coulomier pour un montant de 1 348.65 € HT
 - Plateau croisement rue des Pyrénées et rue de Montaragou pour un montant de 6 844.28 € HT,
 - Réfection rue de Pyrénées et chemin du Rival pour un montant de 10 050.76€ HT
- Soit un total de 21 421.56 € HT

CHARGE M. le Maire de signer tous les documents afférents à la réalisation des travaux,

Incorporation des parcelles dans le domaine communal AD 633, 634 et 674 (DE 2020 035)

Suite à l'acquisition des parcelles AD 633, 634 et 674 par la commune et afin d'assurer la liaison avec les services du cadastre. Le Conseil Municipal doit délibérer pour intégrer ces parcelles au domaine communal.

Comme convenu avec M. BOURDILL (Donateur du terrain), lui seul pourra y déposer des déchets verts.

La future utilisation de ce terrain fera l'objet d'une autre réunion.

Voté à l'unanimité.

Fin de séance à 19h00

